



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا . آ. اديس ابابا

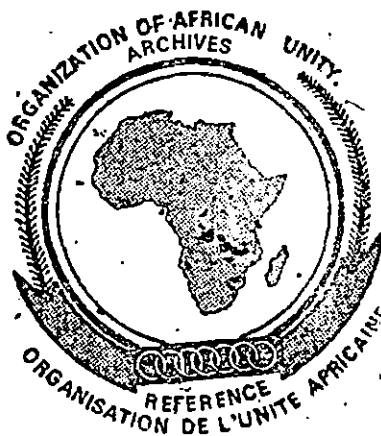
CM/1138 (XXXVII)

ORIGINAL : ENGLISH

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTIÈME SESSION ORDINAIRE
NAIROBI, KENYA
15-21 JUIN 1981

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR
LA MISE EN PLACE DU RESEAU PANAFRICAIN
DE TELECOMMUNICATIONS (PANAFTEL)

CM1138



RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISE EN PLACE
DU RÉSEAU PANAFRICAIN DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (PANAFTEL)

1. Le Secrétaire Général a l'honneur de présenter en Annexe I au présent document le huitième rapport du Comité de coordination pour la mise en place du réseau Panafricain de télécommunications (PANAFTEL) réuni à Genève du 21 au 22 Mai 1981.
2. Dans son huitième rapport, le Comité attire l'attention du Conseil sur l'état d'avancement de ses travaux dans la mise en place du réseau PANAFTEL et souligne les questions importantes devant être examinées par les organes directeurs de l'OUA.
3. Contrairement à ce qui a été constaté pour la période écoulée entre le 6ème et le 7ème rapport, le Comité a fait remarquer que des progrès ont été réalisés dans la mise en place du réseau PANAFTEL. Cependant, il a été fait remarquer que le problème du manque de fonds nécessaires à la mise en place de nouveaux réseaux ayant déjà fait l'objet d'étude ou devant être étudiés n'est pas encore résolu.
4. Lors de sa huitième session, le Comité a évalué les progrès réalisés au cours de la Décennie pour les Transports et les Communications en Afrique, en tenant compte du résultat de la Deuxième Conférence des Ministres africains des Transports, des Communications et de la Planification tenue à Addis Abéba en Mars 1981 et des décisions prises par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Deuxième Sommet Extraordinaire consacré aux questions économiques, tenu à Lagos en Avril 1980 dans leurs efforts pour mettre au point un programme de développement continu pour le secteur des Transports et des Communications.
5. Le Comité a par ailleurs examiné le rapport de la 3ème Conférence africaine des Télécommunications tenue à Monrovia du 8 au 9 Décembre 1980 et en particulier, les résolutions adoptées par ladite conférence. Il convient de rappeler ici que le Secrétariat Général a préparé un rapport sur cette importante conférence et que ledit rapport est présenté au Conseil au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.

6. Le Comité de coordination a par ailleurs examiné une proposition concernant leur participation active au prochain Telecom 83 de l'UIT et a décidé de mettre sur pied un stand PANAFTEL qui sera financé par les membres du Comité de coordination du PANAFTEL participant au Telecom 83. Le Comité a également examiné la question de la participation active des administrations africaines de télécommunications à l'exécution du programme de l'Année Mondiale des Télécommunications (1983).

7. Le Comité s'est félicité de la contribution du représentant de la BAD en ce qui concerne la politique de la banque et les conditions que les projets nationaux ou multinationaux dans le domaine des télécommunications doivent remplir pour obtenir des prêts.

8. Mesures à prendre

Le Conseil est invité à prendre acte du rapport ci-joint ; à faire toutes les propositions qu'il juge nécessaires et qui permettraient d'améliorer le réseau PANAFTEL ; et à aider le Comité de coordination à s'acquitter de sa tâche.

HUITIEME RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION POUR LE
RESEAU PANAFRICAIN DE TELECOMMUNICATIONS, ETABLI A L'INTENTION DU
CONSEIL DES MINISTRES DE L'ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE

INTRODUCTION

1. Le Comité de coordination pour le réseau panafricain de télécommunication se compose des Chefs des Secrétariats de l'Organisation de l'Unité africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, de l'Union International des Télécommunication et de l'Union panafricaine des télécommunications.
2. Il a été créé pour donner suite à une Résolution des chefs des Etats membres de l'Organisation de l'Unité africaine. S'il ne s'est pas officiellement réuni en 1980, ses membres se sont toutefois officieusement rencontrés au cours de la réunion interagences pour la Décennie des transports et des communications africaine des télécommunications, à Addis Abéba, début 1980, puis pendant la 3ème Conférence africaine des télécommunications, à Monrovia, en décembre 1980. Sa 12ème réunion officielle s'est tenue les 21 et 22 mai 1981 au siège de l'U.T à Genève (Suisse).
3. Le Comité de coordination a l'honneur de présenter son huitième rapport au Conseil des Ministres.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU RESEAU PANAFTEL

a) Progrès général

4. Le Comité de coordination a l'honneur d'annoncer que, depuis la présentation de son septième rapport, la mise en oeuvre du réseau PANAFTEL a considérablement progressé.
5. Ont été mis en service environ 3.000 km de faisceaux hertziens, ainsi que six liaisons frontalières. En outre, 4.500 km de faisceaux hertziens et sept liaisons frontalières en sont à un stade avancé et seront mis en service avant

la fin de 1981. Neuf centraux téléphoniques modernes destinés au service international sont connectés à ces faisceaux hertziens et sont maintenant en exploitation ou sur le point de l'être.

6. L'introduction des stations terriennes se fait à un rythme particulièrement soutenu : depuis le précédent rapport, onze stations terriennes ont été mises en service, ce qui porte à 39 le nombre des pays africains reliés aux systèmes internationaux par satellite.

7. Sur l'initiative de l'UPAT, ainsi que de l'UIT, plusieurs réunions sous-régionales de coordination ont eu lieu auxquelles tous les membres du Comité de coordination ont activement pris part. Ces réunions sous-régionales ont aidé les pays membres dans l'harmonisation de leurs activités et la formulation d'une politique commune pour leur réseau.

b) Introduction de nouvelles techniques

8. Le Comité de coordination a appris que l'exploitation efficace d'une partie du réseau nouvellement installé sera entravée et retardée d'au moins deux ans du fait que les administrations concernées ont commandé certains équipements encore en cours de mise au point; cette question préoccupe le Comité qui, tout en appuyant pleinement l'introduction des techniques modernes appropriées et éprouvées, dans la Région, s'attache à l'esprit de la Recommandation N°7 de la 3ème Conférence des télécommunications, qui invite les pays à faire preuve de prudence en ce qui concerne l'introduction de nouvelles techniques et notamment l'acquisition d'équipements qui n'ont pas été suffisamment testés sur le terrain, ou dont les performances n'ont pas encore été pleinement démontrées en service réel.

c) Sous-utilisation des nouveaux systèmes

9. Tout en félicitant plusieurs pays des efforts fructueux qu'ils ont déployés pour mener à bien leurs projets PANAFTEL, le Comité de coordination se préoccupe de la sous-utilisation de nombreux systèmes aujourd'hui disponibles. L'UIT et l'UPAT sont chargées de trouver les raisons de cette sous-utilisation et de proposer les moyens d'encourager l'utilisation maximale des nouvelles facilités PANAFTEL afin d'en accroître la rentabilité et les revenus.

d) Financement de certaines artères essentielles

10. Il n'existe pas encore de financement pour plusieurs artères PANAFTEL, mais le Comité a noté que, dans certains cas, les priorités avaient changé. Néanmoins, un certain nombre d'artères doivent être mises en oeuvre le plus rapidement possible, dans l'intérêt de l'ensemble du réseau, et lorsque le pays concerné rencontre des difficultés pour obtenir le financement. La BAD et l'UPAT ont été invitées à poursuivre leurs efforts, en prenant contact avec les pays intéressés et en veillant à ce que les mesures appropriées soient prises pour l'obtention du financement nécessaire.

e) Coordination des stations terriennes pour télécommunications par satellite

11. Le Comité a pris note du grand nombre de stations terriennes qui existent dans la Région, ainsi que des difficultés qui empêchent l'interconnexion de beaucoup de ces stations. La difficulté réside dans le fait que ces stations terriennes sont de deux types INTELSAT différents, A et B, et qu'elles communiquent avec quatre satellites INTELSAT différents : le "Primary Path" de l'Atlantique, ceux des "Major Path 1 et Major Path 2" de l'Atlantique et le "Primary Path" de l'océan Indien. Il est recommandé aux administrations qui exploitent des stations terriennes dans la Région de prendre les dispositions nécessaires pour coordonner l'exploitation de leurs stations terriennes, afin de permettre une interconnexion maximum entre les pays africains.

f) Problèmes d'exploitation et de maintenance

12. Le Comité estime que la pénurie de devises étrangères est un des facteurs les plus importants qui empêchent les administrations des télécommunications de mobiliser des ressources suffisantes pour la maintenance des équipements existants.

13. Etant donné l'extrême importance que revêt une maintenance de bonne qualité, le Comité recommande que toutes les futures acquisitions de matériel prévoient une clause d'achat portant sur tous les éléments nécessaires à la maintenance des équipements, y compris le transport, les pièces de rechange et les équipements de mesure. L'UIT étudiera cette recommandation et proposera des listes types d'articles à prévoir pour la période de maintenance. L'UIT étudiera également

et proposera une valeur moyenne d'équipement (en pourcentage) à réserver pour les besoins de la maintenance.

14. Tout en soulignant l'importance du problème des ressources financières, le Comité attire l'attention des gouvernements sur la nécessité de mettre en place, dans leur administration des télécommunications, des structures et des procédures efficaces pour la maintenance. Ce faisant, elles encourageront les établissements financiers à dégager des crédits non seulement pour la maintenance des équipements nouvellement installés mais également pour la maintenance ou la remise en état des équipements déjà en service.

15. Pour aider les divers pays à mettre au point leurs structures et procédures de maintenance, un nouveau projet de maintenance PANAFTEL a été établi récemment, avec un financement du PNUD.

g) Recettes techniques

16. Afin d'assurer que l'équipement fonctionne au niveau demandé par le cahier des charges, il est indispensable de prendre le plus grand soin pendant les recettes techniques pour la mise en service de l'équipement. Après avoir considéré l'expérience récente de plusieurs pays, le Comité recommande que l'UIT et l'UPAT doivent être amenées à surveiller de telles mesures.

17. L'UIT produira des directives sur la conduite des mesures de recettes à l'intention des administrations pour la préparation de documents de contrat, ou pour la mise en service des systèmes.

III. ACTION A ENTREPRENDRE POUR INCITER LES PAYS A RECOURIR AU FINANCEMENT BIRD/BAD OU AUTRES SOURCES MULTILATERALES

18. Le Comité a passé en revue l'assistance financière accordée par la BAD pour les projets PANAFTEL. Il a aussi reçu des renseignements sur les grands avantages que les divers pays peuvent retirer d'un financement multilatéral, par comparaison avec un financement bilatéral ou avec des dotations de crédits par les fournisseurs. On a souligné que la rigueur apparente des conditions de financement appliquées par les institutions à caractère multilatéral est dans l'intérêt à long terme de leurs pays Membres, l'objectif étant de faire en sorte que ces pays mettent en oeuvre et maintiennent des projets viables qui conduiront en dernière analyse à l'autosuffisance. Le Comité espère que les divers pays

auront dans l'avenir plus d'empressement à demander un financement multilatéral pour leurs projets de télécommunications; en conséquence, il a décidé de convoquer une réunion des sources de financement multilatéral, en vue de la mise en application de la Recommandation N°6 de la 3ème Conférence africaine des télécommunications.

IV. DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

19. Le Comité de coordination a pris note que le programme pour la seconde phase de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique sera élaboré par les institutions spécialisées concernées des Nations Unies en étroite collaboration avec les gouvernements africains et leurs organisations intergouvernementales. Il a formulé l'espoir que les fonds nécessaires seraient mis à disposition pour aider à la préparation de projets dûment fondés, ce qui permettra de réduire les délais de mise en oeuvre. Il est entendu que c'est l'organisme chef de file, à savoir la CEA, qui assurera la coordination générale de tous les sous-secteurs du programme.

20. Le Comité de coordination a également observé que tous les projets de télécommunications proposés pour le troisième cycle du programme des Nations Unies pour le développement ont été choisis parmi ceux qui figuraient dans le programme de la Décennie et que ces projets sont par conséquent partie intégrante du Plan d'Action de Lagos.

V. RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU PROJET AMTT/IRD

21. Le Comité de coordination PANAFTEL a pris note du rapport de la réunion du Comité directeur de l'étude de pré-faisabilité pour le projet : Application des techniques modernes de télécommunications au développement rural intégré. Il a décidé de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations contenues dans ce rapport.

22. Il est apparu indispensable d'harmoniser et d'intégrer ultérieurement les diverses études de pré-faisabilité ayant des conséquences en matière de satellites régionaux, afin de pouvoir mener une seule étude de faisabilité complémentaire conformément à la Résolution de la deuxième Conférence des Ministres des Transports des Communications et de la Planification. A cette fin, le Comité a demandé au

Secrétaire général de l'OUA de transmettre en son nom les recommandations pertinentes aux organisations intéressées, afin de parvenir à l'harmonisation souhaitée.

VI. ANNEE MONDIALE DES COMMUNICATIONS 1983

23. Le Comité a été informé des progrès réalisés pour que l'année 1983 soit proclamée Année Mondiale des Communications. Une décision définitive est attendue pour l'automne 1981. Tous les pays, ainsi que les institutions spécialisées et les organisations régionales concernées, seront étroitement associées à la préparation des activités de l'Année Mondiale. On espère que ces activités contribueront à l'élaboration d'une politique concertée et harmonisée de développement des communications à l'échelon tant national que régional.

VII. STAND PANAFTTEL A L'EXPOSITION TELECOM 83

24. En septembre 1979, une exposition des télécommunications appelée TELECOM 79 a été organisée par l'UIT à l'occasion de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications. Le Comité de coordination PANAFTTEL avait alors aménagé un stand qui était regroupé avec les stands d'un certain nombre de pays africains qui exposaient également. Il a été ainsi possible de faire connaître les efforts qu'accomplissent les pays africains pour étendre et moderniser leurs réseaux de télécommunications; le stand a vivement intéressé de nombreux visiteurs venus du monde entier. Une exposition analogue, TELECOM 83, sera organisée du 26 octobre au 1 novembre 1983. Le Comité a décidé en principe qu'il aurait aussi un stand à cette nouvelle exposition et a demandé en conséquence que des mesures soient prises pour qu'un emplacement central convenable lui soit réservé.

Le Secrétaire général de
l'Union Internationale des Télécommunications

Pour le Secrétaire général
de l'Organisation de l'Unité Africaine

(Signé)

M. MILLI

(Signé) Oumou El. le fussonier

O. MUNTASSER

Le Secrétaire général de l'Union
Panafricaine des Télécommunications

Pour le Président de la
Banque Africaine de Développement

(Signé)

Mamadou Bobo CAMARA



(Signé)

R. M. BISHAI

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1981-06

Report of the Secretary-General on the Implementation of the Pan-African Telecommunications Network (PANAFTTEL)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10118>

Downloaded from African Union Common Repository